

# Rapport technique

Présentation et résultats des actions conduites dans le département du Lot dans le cadre de la déclinaison départementale du projet Via Fauna

*Le 8 novembre 2022*



## TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
1. Présentation de la structure et du contexte local du projet Via Fauna.....	3
1.1. La Fédération Départementale des Chasseurs du Lot.....	3
1.2. Le contexte local du projet Via Fauna .....	3
1.3. Les objectifs du volet N°2.....	4
2. Action conduite dans le cadre du volet 2 .....	5
2.1. Suivi collision et pose de piquet réflecteur.....	5
2.1.1. Contexte, objectif et moyens mis en œuvre .....	5
2.1.2. Résultats et livrables.....	7
2.1.3. Réalisation et limites .....	10
3. Discussion et conclusion .....	10



# 1. PRESENTATION DE LA STRUCTURE ET DU CONTEXTE LOCAL DU PROJET VIA FAUNA

## 1.1. LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU LOT

La Fédération Départementale des Chasseurs du Lot (FDC46) est une association loi 1901.

La FDC46 assure des missions techniques ainsi que l'animation du réseau de ses adhérents et la mise en synergie des actions pour la valorisation du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats ainsi que la promotion et la défense de la chasse et des intérêts des adhérents (chasseurs et associations locales de chasse).

Elle assure également des missions de représentation de la chasse dans différentes instances de consultation ou groupes de travail départementaux (CDCFS,.... )

Elle est constituée de 8.5 personnels, dont 4.5 personnels techniques opérant dans les domaines de la formation et suivi des adhérents, la gestion et le suivi des espèces, les problématiques sanitaires ainsi que la gestion des espaces naturels.

## 1.2. LE CONTEXTE LOCAL DU PROJET VIA FAUNA

Le projet Via Fauna est porté par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie (FRCO) depuis le 1er septembre 2017. A l'origine le périmètre d'action du projet correspond aux 8 départements de l'ancienne région administrative Midi-Pyrénées. Il s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projets régional pour l'amélioration, la valorisation et la diffusion de la connaissance sur la biodiversité en Midi-Pyrénées.

Ainsi, Via Fauna vise à mieux comprendre les interactions entre les Infrastructures Linéaires de Transport (ILT) existantes en Midi-Pyrénées et les continuités écologiques de la faune terrestre afin de participer à l'identification et à la prise en compte des continuités écologiques auprès des gestionnaires d'infrastructures de transport et des collectivités territoriales.

Entre 2017 et 2020, l'enjeu était de développer et de tester des outils et des méthodologies visant à améliorer les connaissances en matière d'impact des ILT sur la faune sauvage. Via Fauna propose donc des méthodes et des outils applicables à grande échelle ou à des problématiques particulières. Nombre d'entre eux font appel aux technologies de l'information et à la dématérialisation des procédés, afin de simplifier la collecte et le traitement des données de terrain. Disponibles auprès de la FRCO, ils peuvent être mis à la disposition des Fédérations, des gestionnaires d'infrastructures, des porteurs de projets et des collectivités locales pour leur permettre d'identifier les secteurs à enjeux sur leurs réseaux et leurs territoires afin de les prendre en compte dans leurs projets.

Dans le département du Lot, la problématique mise en avant est la collision routière avec la grande faune, avec des secteurs supposés accidentogènes sur différentes départementales du Lot. De plus, l'A20 et les Départementales d'accès (D802, D801, D807, D677 ..... ) situé à proximité du rond-point de l'A20 sont les seules infrastructures capables d'entraver physiquement les déplacements des ongulés.



Les partenaires qui ont accompagné, suivi et pleinement participé au programme sont Le Conseil Départemental 46(CD46).

**Actions conduites dans le cadre du premier volet Via Fauna, notamment :**

- Le territoire test du Lot : Commune de Gourdon, le vignan, Saint cirq souillaguet, Sousirac, Ginouillac, séniergues, Montfaucon, Cœur de cause, lunegarde, le Bastit.
- La Fédération Départementale des Chasseurs du Lot a mis en place un suivi mortalité sur deux secteurs test principaux. Un sur une partie de la D807/D801 et l'autre sur la D677 avec un protocole de suivi mortalité d'un à deux passages par semaine. Le département 46 (CD46), participé aussi au relevé de terrain lors de leurs tournées de surveillance du réseau routier.
- Les résultats des collisions enregistrés : Voir la carte FRCO « Observatoire Via Fauna des collisions routières avec la Faune sauvage ».

Il ressort du suivi terrain test que les secteurs de collisions constatés sont en rapport avec le « modèle » proposé par la FRCO.

### 1.3. LES OBJECTIFS DU VOLET N°2

Suite à plusieurs réunions de travail (17 septembre 2020,...) organiser par la FRCO/FDC46 avec différents partenaires potentiels invités comme la Ligue de Protection des Oiseaux du Lot (LPO), Conseil Départemental 46(CD46), SNCF,..... sur la problématique « collision de la faune sauvage et accidentologie ». Une proposition d'action commune s'est dégagée des différents échanges avec pour objectif :

- Identifié un linéaire routier correspondant à la problématique
  - Définir le rôle de chaque structure intéressée
  - Définir un moyen de protection du linéaire routier a testé
  - Mettre en place un suivi mortalité faune sauvage avant protection
  - Identifié une zone à forte collision
  - Mettre en place une protection grande faune
  - Suivie mortalité pendant la protection du linéaire routier
- La période de réalisation effective du projet Via Fauna 2 a débuté en mars 2020 et finira décembre 2021.



## 2. L'ACTION CONDUITE DANS LE CADRE DU VOLET 2

### 2.1. SUIVI MORTALITE ET MISE EN PLACE DE PIQUET REFLECTEUR

#### 2.1.1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Début 2021, une convention de partenariat avec le Conseil Départemental du Lot et la FDC46 à été signé « Convention de partenariat pour le projet Via Fauna », accompagné d'une autorisation de voirie N°2-0802-21-051-3936 qui a permis de mettre en place un moyen de prévention sur une portion de la D802. La durée de la convention avec le CD46 est de 12 mois.

Le moyen de prévention du risque collision grande faune mis en avant lors des différentes réunions de travail avec le CD46 est l'utilisation des piquets réflecteurs.

**Fourniseur matériel : « Société Instinctivement Nature » 142 impasse des Glaises 74350 Villy-le-Pelloux**

La Fdc 46 à pris en charge le financement des 125 piquets réflecteurs et participer à la pose du matériel sur la zone défini.



### Le dispositif

Le principe général des réflecteurs visuels est de dévier la lumière provenant des phares des véhicules dans les abords immédiats de la chaussée pendant la nuit, perpendiculairement à l'axe de circulation. Cette lumière réfléchi, à une hauteur comprise entre 80 cm et 1m du sol (correspondant en moyenne à la hauteur des yeux des animaux concernés, à savoir cerfs, chevreuils et sangliers), crée une barrière lumineuse et a pour but d'effrayer et de dissuader l'animal de traverser la route lors du passage d'une voiture. Ces réflecteurs sont disposés en général tous les 20m en ligne droite et tous les 10 m dans les virages.

Les réflecteurs sont constitués de deux parties, un piquet en acier, et d'une partie réfléchissante.

**PARTIE REFLECHISSANTE**

Plaque qualitative d'inox enroulée autour d'un gabarit en plastique avec un adhésif rétro réfléchissant de 25mm au centre de la plaque inox.

**PIQUET EN ACIER** de 10 mm, recouvert d'une gaine verte de protection

**CROISEMENT** à 20 cm pour faciliter la pose



Dispositif complet : support et réflecteur

Baisse conséquente des collisions

Facilité de pose et de dépose, notamment pour l'entretien

Faible coût





**Le linéaire identifié dans le département du Lot pour mettre en place l'action de suivie mortalité** et suite au réunion de travail est sur la D802 « croisement du Cornouiller 46320 Durbans au rond point de la commune de Cambes 46100 » situé sur les communes de Durbans, Espédaillac, Livernon, Corn, Cambes.



Sur l'ensemble du linéaire identifié, la FDC46 à effectuer un suivie mortalité avec un à deux passages par semaine pour faire ressortir les zones à forte collision.

L'utilisation de l'application « ODK Collect » à simplifié la remontée des informations. Le suivi d'observation s'est étalé de juin 2020 à mars 2021. Les agents du département (CD46) volontaire avaient aussi la possibilité de faire remonter des informations collisions par le biais de l'application « Via Fauna suivi participatif ».

Après signature de la convention avec le CD46, un gros entretien des accotements a été réalisé, suivi de la mise en place des piquets réflecteurs, effectuer par les agents du département « Centre de Livernon » accompagné par la FDC46. La pose des piquets réflecteurs a eu lieu le 11 mars 2021 et laisser jusqu'au 22 octobre 2021 sur une zone bien identifiée par plusieurs impacts (voir tableau et carte des résultats joint).

**La zone à forte collision retenue, se trouve sur la commune de livernon 46320 et identifiée sur la carte ci-dessous.**

Les piquets réflecteurs ont été retirer le 22 octobre 2022 par les agents du CD46, pour deux raisons technique :

- Permettre l'entretien annuel des accotements du réseau routier.
- Eviter un phénomène d'accoutumance de la grande faune aux piquets réflecteurs et garder un maximum d'efficacité à long terme.

La repose du matériel de protection est prévu fin novembre 2021 et jusqu'au terme de la convention.

Le suivi mortalité est toujours effectué sur une partie de la D802 et Il fait ressortir d'autre zone à forte collision.



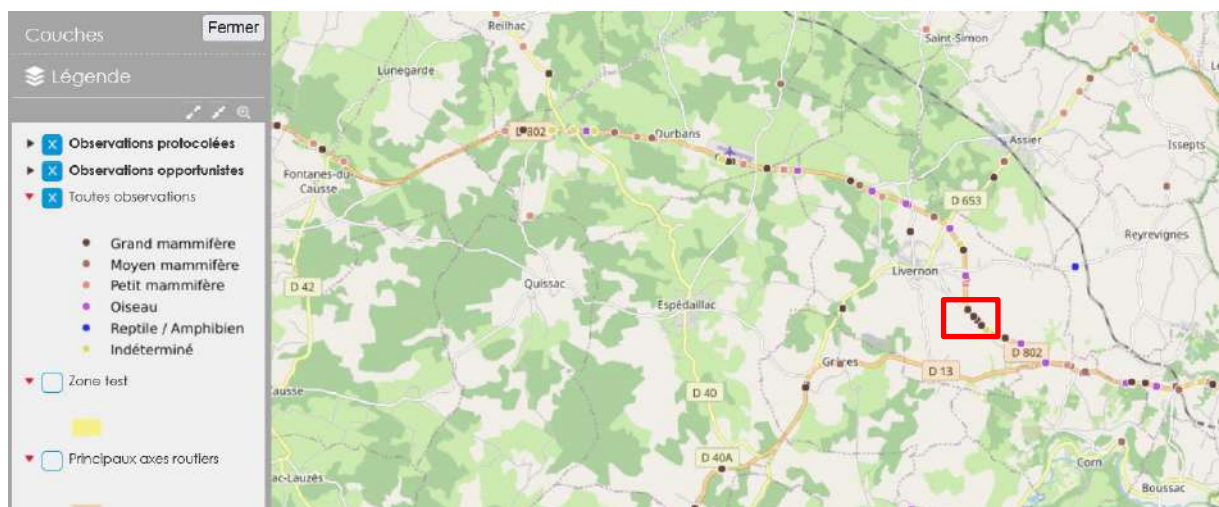
Quelques chiffres clés :

- Suivi mortalité du linéaire identifié D802 et réalisé par la FDC 46, deux fois par semaine demande : 4h/S.
- Pose des 125 piquets réflecteurs réalisés par les agents CD46/FDC46 : 3h
- Dépose des piquets réflecteurs réalisés par les agents CD46 : 3h

### 2.1.2. RESULTATS ET LIVRABLES

- Carte de l'emplacement des différentes collisions relevées :

« Observatoire Via Fauna des collisions routières avec la faune sauvage »



Zone identifié à risque avec pose des piquets réflecteurs

- Résultat brut des différentes collisions relevées :

« Observatoire Via Fauna des collisions routières avec la faune sauvage »

DATE	ESPECE		OBS
19/06/2020	chevreuil d'européen	Capreolus capreolus	
16/07/2020	indéterminé		
13/08/2020	chevreuil d'européen	Capreolus capreolus	
03/09/2020	chevreuil d'européen	Capreolus capreolus	
21/09/2020	sanglier	Sus scrofa	
30/09/2020	chevreuil d'européen	Capreolus capreolus	
30/09/2020	indéterminé		
30/09/2020	lièvre	Lepus	
09/10/2020	chevreuil d'européen	Capreolus capreolus	
09/10/2020	renard roux	Vulpes vulpes	
09/10/2020	sanglier	Sus scrofa	X6
18/11/2020	chevreuil d'européen	Capreolus capreolus	



25/11/2020	faisan de colchide	Phasianus colchicus	
26/11/2020	sanglier	Sus scrofa	
26/11/2020	indéterminé		
27/11/2020	rapaces nocturnes		
27/11/2020	renard roux	Vulpes vulpes	
02/12/2020	blaireau	Meles meles	
03/12/2020	sanglier	Sus scrofa	
10/12/2020	faisan de colchide	Phasianus colchicus	
14/12/2020	indéterminé		
14/12/2020	chevreuil d'euro péen	Capreolus capreolus	
15/12/2020	sanglier	Sus scrofa	
15/02/2021	chevreuil d'euro péen	Capreolus capreolus	
25/03/2021	buse variable	Buteo buteo	
25/03/2021	chouette hulotte	Strix aluco	
25/03/2021	chouette hulotte	Strix aluco	
25/03/2021	martre des pins	Martes martes	
07/04/2021	indéterminé		
07/04/2021	lièvre	Lepus	
15/04/2021	hibou moyens duc	Asio otus	
29/04/2021	écureuil roux	Sciurus vulgaris	
22/05/2021	renard roux	Vulpes vulpes	
04/06/2021	renard roux	Vulpes vulpes	
07/06/2021	chouette hulotte	Strix aluco	
07/06/2021	lièvre	Lepus	
07/06/2021	lièvre	Lepus	
07/06/2021	sanglier	Sus scrofa	
11/06/2021	chevreuil d'euro péen	Capreolus capreolus	
11/06/2021	renard roux	Vulpes vulpes	
17/07/2021	renard roux	Vulpes vulpes	
20/07/2021	renard roux	Vulpes vulpes	
26/07/2021	renard roux	Vulpes vulpes	
24/08/2021	indéterminé (oiseau)		
27/08/2021	chevreuil d'euro péen	Capreolus capreolus	
15/09/2021	indéterminé		
16/09/2021	indéterminé		
22/09/2021	indéterminé		
26/09/2021	lièvre	Lepus	
29/09/2021	belette d'europe	Mustela nivalis	
11/10/2021	chevreuil d'euro péen	Capreolus capreolus	
13/10/2021	indéterminé		
13/10/2021	sanglier	Sus scrofa	
20/10/2021	indéterminé		
20/10/2021	lièvre	Lepus	
20/10/2021	sanglier	Sus scrofa	
08/11/2021	renard roux	Vulpes vulpes	





- Résultat sur la zone de prévention « Piquet réflecteur »

Le suivi sur l'ensemble du linéaire défini et **plus précisément sur la zone équipée de piquet réflecteur d'environ « 500m »**, fait ressortir un bilan plutôt positif avec :

<u>AVANT</u> pose des piquets réflecteurs Sur la période de suivi : 06/2020 au 10 mars 2021	<u>APRES</u> pose des piquets réflecteurs Sur la période de suivi : 11 mars au 22 octobre 2021
2 chevreuils en deux collisions	1 chevreuil
8 sangliers en 3 collisions	
	1 oiseau indéterminé

- Différent article dans la presse :

<https://www.ladepeche.fr/2021/03/16/le-lot-teste-des-reflecteurs-pour-effaroucher-les-animaux-aux-bords-des-routes-9431336.php>

<https://lot.fr/actualites/piquets-gibier-routes>

<https://www.ouest-france.fr/region-occitanie/occitanie-les-chasseurs-lancent-un-site-internet-pour-signaler-les-animaux-sauvages-morts-sur-la-7197671>

<https://www.20minutes.fr/planete/3004343-20210322-occitanie-sangliers-chevreuils-site-signaler-animaux-sauvages-morts-route-rendre-circulation-plus-sure>

<https://www.lechasseurfrancais.com/chasse/occitanie-piquets-reflecteurs-limiter-collisions-nocturnes-64694.html>



### 2.1.3. REALISATION ET LIMITES

Dans la réalisation technique de cette action peu de contrainte particulière rencontrée, malgré quelques difficultés sur :

- L'identification des espèces percutées quand il reste peu d'indice.
- L'heure de collision n'est pas forcément possible, avec des animaux potentiellement percutés en journée ou d'ailleurs, les piquets réflecteurs n'auront aucuns effect de protection.
- L'implication du grand public dans l'utilisation des applications types « ODK collect » « suivi participatif » pour faire remonter les collisions.
- Les piquets réflecteurs ne peuvent être utilisés que sur des secteurs bien identifiés.
- La contrainte de relever le matériel de prévention.

Dans l'ensemble, le taux d'accomplissement de l'action, mise en place, suivi et résultat, est de 99 %.

## 3. DISCUSSION ET CONCLUSION

Le projet Via Fauna 2 et l'action conduite localement dans le département du Lot, a eu pour avantage :

- Test des piquets réflecteurs avec un résultat positif, **avec quand même une interrogation, sur l'impact d'un gros nettoyage et ouverture de la zone avant la pose des piquets réflecteurs réalisée par le CD46. L'entretien de la bande en bord du réseau routier (jusqu'à 15 m) à peut-être contribuer la diminution des collisions.**
- Identifié une zone à forte collision et la mise en sécurité grace à du matériel de prévention.
- Limité les différentes pertes sur la faune sauvage.
- De sensibiliser le grand public à la problématique des collisions et écrasements de la Faune sauvage en général, Associé au risque d'accident grave. Avec peut être un comportement différent lors de la conduite.
- Mise en place d'un partenariat avec le CD46, plutôt positif avec une bonne implication des agents du réseau routier du secteur de Livernon 46320.

Dans la continuité de cette action, d'autres secteur du département du Lot, on l'a même problématique « collision de la faune sauvage et accidentologie ». il serait intéressant d'observer le comportement des espèces suivant l'état des bordures du réseau routier.

